

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25316404

Déposé
03-03-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0561812320

Nom(en entier) : **C.C.P.I.**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de l'Eglise(EST) 17
: 7730 Estaimpuis**Objet de l'acte :** DIVERS, DEMISSIONS, NOMINATIONS

Il ressort d'un procès-verbal dressé par Maître Alain HENRY notaire associé à Estaimpuis, exerçant son ministère au sein de la srl "Actalex Notaires associés - geassocieerde notarissen" dont le siège est sis à 7711 Mouscron, boulevard d'Herseaux, 1, le 26 février 2025 déposé à l'enregistrement,

Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société " C.C.P.I. " ayant son siège à 7730 Estaimpuis, rue de l'Eglise, 17, a pris les décisions suivantes :

Première résolution

Est désignée comme second administrateur non statutaire pour une durée indéterminée Madame Marine VANDENBOGAERDE soussignée qui a déclaré accepter son mandat et a préalablement déclaré qu'elle ne faisait l'objet d'une quelconque interdiction telle que celles énumérées par la loi du 4 mai 2023 créant le Registre central des interdictions de gérer, ce que nous confirmons. Son mandat sera exercé à titre onéreux sauf décision contraire de l'assemblée générale. Chaque administrateur pourra engager seul la société pour des engagements jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille euros (50.000,00 €) ; au-delà de cette somme, la signature préalable des deux administrateurs sera indispensable à la validité de l'engagement.

Seconde résolution

L'assemblée décide qu'en dérogation aux statuts sociaux, les dividendes seront à compter de ce 1er janvier 2025 partagés entre les actionnaires actuels chacun à concurrence de moitié, nonobstant le démembrement rappelé ci-avant.

La présente décision ne pourra être modifiée que de l'accord unanime des actionnaires.

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés

Le notaire Alain HENRY

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").